

Initiatives ministérielles

La moisson dans les Prairies se fait avec ces merveilleuses machines qui, aujourd'hui, font cela si rapidement. Si tout va bien, la récolte est raisonnable. Certaines années elle est magnifique. D'autres, elle est médiocre. En moyenne, les récoltes ont été bonnes.

Après la moisson, l'agriculteur peut stocker le grain chez lui ou le charger dans des camions qui l'emporteront au terminal céréalier qui le stocke. Sa responsabilité s'arrête là, mais il n'est pas payé immédiatement.

Les agriculteurs peuvent commercialiser leurs grains directement ou le confier à un syndicat qui le fera pour eux. Le processus que je décris est tel qu'ils ont besoin de cette assistance, de ces paiements anticipés pour pouvoir continuer à produire et faire des profits.

Le système se complique. Le grain est stocké dans les élévateurs des Prairies. Il faut le transporter aux installations de stockage et d'embarquement qui existent dans l'Ouest. La Commission canadienne du blé décide ensuite de l'endroit où seront les marchés. Elle peut décider de l'expédier à Prince Rupert ou à Vancouver, ou choisir de le vendre sur les marchés européens et donc de le transporter à Thunder Bay. Il est facile de dire qu'on l'expédie à Thunder Bay, mais le processus lui-même est complexe.

Je reviens à ce système élaboré dont nous avons besoin pour nos grains. Le blé passe de l'élévateur à un type spécial de wagon et il franchit les montagnes pour se rendre à Prince Rupert ou Vancouver, ou bien il descend vers le port de Thunder Bay. De la gare de triage où arrivent les trains, les wagons vont aux terminaux et aux élévateurs où ils sont déchargés. Je peux parler de Thunder Bay que je connais. Les wagons arrivent à la gare de triage, le grain est trié, placé dans des élévateurs et nettoyé. Il y a alors une valeur ajoutée et on stocke le produit nettoyé dans un autre élévateur.

Maintenant le grain a déjà été transféré à peu près six fois. Vous pourriez croire qu'on arrive au bout du processus, mais le transport n'est qu'un début. A partir de Thunder Bay il faut amener le grain à un port en aval du fleuve.

C'est là qu'intervient notre réseau de transport fluvial, la Voie maritime du Saint-Laurent. Les cargos appartiennent à toutes sortes de sociétés, principalement cana-

diennes: CSL, Patterson. Ils arrivent et chargent tant de tonnes aux silos, et s'en vont à Sault-Sainte-Marie, puis à Toronto, traversent le canal Welland, et s'en vont dans ce que nous appelons les ports québécois en aval du fleuve, qui reprennent ce grain.

Le grain est donc débarqué, placé dans un nouveau silo où il est stocké à nouveau, en attendant que les clients de l'étranger viennent le prendre pour l'amener chez eux. Donc le grain attend là et doit être transporté encore une fois à bord de gros cargos venus d'Europe.

Je vois que j'arrive au bout de mon temps. Il importe de comprendre les complexités de la culture et du transport de notre grain, de comprendre que l'agriculteur attend d'être payé pendant tout ce temps, car il peut s'écouler plusieurs mois entre le début et la fin du cycle.

Tout ce que ce projet de loi essaie de faire, c'est d'enlever à nos agriculteurs l'argent qu'ils recevraient normalement, ces 27 millions qui pourraient financer notre grain qui attend d'être expédié ou vendu à d'autres régions du pays. J'estime que le gouvernement devrait retirer le projet de loi, donner une possibilité et une chance à nos producteurs, à nos agriculteurs.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Je suis heureux de pouvoir parler quelques minutes de ce projet de loi. Il est important pour beaucoup de régions du pays. Nous avons eu un peu tendance à parler de façon générale du grain de l'Ouest.

Je tiens à souligner qu'il a un impact beaucoup plus étendu sur tout le pays. Depuis un certain temps à l'Île-du-Prince-Édouard, les producteurs de grain, les producteurs de légumes, les offices de commercialisation et les producteurs de tabac jouissaient de ce paiement anticipé.

En Ontario, il y avait neuf organismes qui jouissaient de ce paiement anticipé: *Blue Water Storage, Cedar Springs Cherry Growers, Ontario Soybean Growers, Ontario Flue-cured Tobacco Growers, Ontario Corn Producers Association, Ontario Potato Growers Marketing Board, Temiskaming Grain Growers, Georgian Triangle Apples Limited, et St. Lawrence Valley Fruit Growers Association*. Voilà les associations de producteurs qui jouissaient de ce régime de paiement anticipé.